

**Décision n° 2019-211 du 18 SEP. 2019
donnant délégation de signature
du directeur de la direction territoriale Ile-de-France
en matière de fonctionnement courant et de gestion des activités,
à des agents placés sous son autorité**

Le directeur de la direction territoriale Ile-de-France ;

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 27 avril 2018 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2018-286 du 3 juillet 2018 donnant délégation de pouvoir en matière de fonctionnement courant et de gestion des activités ;

décide

Article 1

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 1 pour signer :

- toute décision concernant le management et le fonctionnement internes de la direction et l'organisation des activités portées par celle-ci ;
- tous actes relatifs aux déplacements professionnels.

Article 2

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 2 pour signer toute décision concernant le management et le fonctionnement internes de l'entité dont ils ont la responsabilité et l'organisation des activités portées par celle-ci.

Article 3

La présente décision abroge la décision n° 2019-118 du 14 mai 2019.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Saint-Mandé, le 18 SEP. 2019

Le directeur

Emmanuel Neuville

Annexe 1

- Monsieur Jean Gaber, directeur adjoint,
- Madame Sylvie Delaune, secrétaire générale.

Annexe 2

- Monsieur Frédéric Fabre, directeur du département Mobilité,
- Monsieur Antoine Sainton, adjoint au directeur du département Mobilité,
- Monsieur Vincent Graffin, directeur du département Ville durable,
- Madame Marion Benoist, adjointe au directeur du département Ville durable,
- Monsieur Gilles Le Mestre, directeur du département Infrastructures durables et directeur par intérim du laboratoire Eco-matériaux,
- Monsieur Alexandre Bondi, adjoint au directeur du département Infrastructures durables,
- Madame Cécile Maurel, directrice du département Géosciences et risques,
- Monsieur Samuel Heumez, adjoint à la directrice du département Géosciences et risques,
- Madame Sabine Lavie-Vandesmet, adjointe à la secrétaire générale.